



CONSEIL AFRICAÏN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)  
TEL (226) 25 36 81 46 - FAX (226) 25 36 85 73 - Email: [comes@lecomes.org](mailto:comes@lecomes.org)

---

# LA PROACTIVITÉ DE LA POLICE NATIONALE DU BÉNIN EN QUESTION : UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE

**GLIDJA Baï Judith Monique**  
& HOUNNONKPÈ Nazaire

**Revue Cèdres-Etudes - N°07 Séries Gestion**  
**Année 2019 - ISSN 1021-3236**  
***1er et 2e Semestre 2019***

---

---

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)



[www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

## **REVUE CEDRES-ETUDES**

Revue Economique et Sociale Africaine

### **REVUE CEDRES-ETUDES N°07**

**Séries sciences de Gestion**

*1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2019*

La REVUE CEDRES-ETUDES publie dorénavant une « séries gestion », annuellement, en français et en anglais après évaluation, les résultats de différents travaux de recherche sous forme d'articles en gestion proposés par des auteurs appartenant ou non au CEDRES.

Avant toute soumission d'articles à la REVUE CEDRES-ETUDES, les auteurs sont invités à prendre connaissance des « recommandations aux auteurs » (téléchargeable sur [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)).

Les articles de cette revue sont publiés sous la responsabilité de la direction du CEDRES. Toutefois, les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

En règle générale, le choix définitif des articles publiables dans la REVUE CEDRES-ETUDES est approuvé par le CEDRES après des commentaires favorables d'au moins deux (sur trois en générale) instructeurs et approbation du Comité Scientifique.

La plupart des numéros précédents (Six numéros en gestion) sont disponibles en version électronique sur le site web du CEDRES [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

La REVUE CEDRES-ETUDES est disponible au siège du CEDRES à l'Université de Ouagadougou dans toutes les grandes librairies du Burkina Faso et aussi à travers le site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

#### **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Pr Idrissa M. OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

#### **COMITE EDITORIAL**

Pr Pam ZAHONOGO, UO2 Editeur en Chef

Pr Serge Auguste Balibié BAYALA, Université Ouaga 2

Pr Augustin ANASSE, Université Alassane OUATTARA, Bouaké (gest)

Pr Mady KOANDA, Université Ouaga 2

Pr Mamadou TOE, Université Ouaga 2

Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Université d'Abomey Calavi

Pr Fatou DIOP/SALL, Université Cheikh Anta Diop

Pr Florent SONGNABA, Université Ouaga 2

Pr Raphaël NKAKLEU, Université de Douala

#### **SECRETARIAT D'EDITION**

Dr Samuel Tambi KABORE, UO2

Dr Robert OUEDRAOGO, UO2

Dr Jean Pierre SAWADOGO, UO2

Dr Kassoum ZERBO, Université Ouaga 2

#### **COMITE SCIENTIFIQUE DE LA REVUE**

Pr Geneviève CAUSSE, Université Paris Est

Pr Ababacar M'BENGUE, Université de Reims

Pr Serge Auguste Balibié BAYALA, Université Ouaga 2

Pr Idrissa OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Université d'Abomey Calavi

Pr Bachirou TIDJANI, Université Cheikh Anta Diop

Pr Pam ZAHONOGO, Université Ouaga 2

La REVUE CEDRES-ETUDES publie dorénavant une « séries gestion », annuellement, en français et en anglais après évaluation, les résultats de différents travaux de recherche sous forme d'articles en gestion proposés par des auteurs appartenant ou non au CEDRES.

Avant toute soumission d'articles à la REVUE CEDRES-ETUDES, les auteurs sont invités à prendre connaissance des « recommandations aux auteurs » (téléchargeable sur [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)).

Les articles de cette revue sont publiés sous la responsabilité de la direction du CEDRES. Toutefois, les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

En règle générale, le choix définitif des articles publiables dans la REVUE CEDRES-ETUDES est approuvé par le CEDRES après des commentaires favorables d'au moins deux (sur trois en générale) instructeurs et approbation du Comité Scientifique.

La plupart des numéros précédents (Six numéros en gestion) sont disponibles en version électronique sur le site web du CEDRES [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

La REVUE CEDRES-ETUDES est disponible au siège du CEDRES à l'Université de Ouagadougou dans toutes les grandes librairies du Burkina Faso et aussi à travers le site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

## **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Pr Idrissa M. OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

## **COMITE EDITORIAL**

Pr Pam ZAHONOGO, UO2 Editeur en Chef

Pr Serge Auguste Balibé BAYALA, Université Ouaga 2

Pr Augustin ANASSE, Université Alassane OUATTARA, Bouaké (gest)

Pr Mady KOANDA, Université Ouaga 2

Pr Mamadou TOE, Université Ouaga 2

Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Université d'Abomey Calavi

Pr Fatou DIOP/SALL, Université Cheikh Anta Diop

Pr Florent SONGNABA, Université Ouaga 2

Pr Raphaël NKAKLEU, Université de Douala

## **SECRETARIAT D'EDITION**

Dr Samuel Tambi KABORE, UO2

Dr Robert OUEDRAOGO, UO2

Dr Jean Pierre SAWADOGO, UO2

Dr Kassoum ZERBO, Université Ouaga 2

## **COMITE SCIENTIFIQUE DE LA REVUE**

Pr Geneviève CAUSSE, Université Paris Est

Pr Ababacar M'BENGUE, Université de Reims

Pr Serge Auguste Balibé BAYALA, Université Ouaga 2

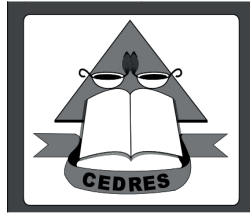
Pr Idrissa OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Université d'Abomey Calavi

Pr Bachirou TIDJANI, Université Cheikh Anta Diop

Pr Pam ZAHONOGO, Université Ouaga 2

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)



[www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

# **REVUE CEDRES-ETUDES**

Revue Economique et Sociale Africaine

## **REVUE CEDRES-ETUDES N°07**

**Séries sciences de Gestion**

*1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2019*

# **La proactivité de la Police nationale du Bénin en question : Une étude exploratoire**

**Judith B. GLIDJA**

*Professeure Agrégée des Universités en Sciences de Gestion  
Université d'Abomey-Calavi (UAC), (Bénin)  
Courriel : judithglid@yahoo.fr*

**Nazaire HOUNNONKPE**

*Inspecteur Général de Police (Bénin)  
Hounkpenazaire@yahoo.fr*

## RÉSUMÉ

Cette recherche a pour objectif d'explorer les contraintes à la proactivité de la Police nationale. Une double approche méthodologique a été utilisée à partir d'un échantillon de 65 acteurs. Les résultats ont montré que la Police nationale a des contraintes opérationnelles fortes relatives à l'offre de formation, au choix des enseignants, aux réseaux relationnels avec la population, à la technologie utilisée et aux stratégies mises en œuvre. Les réflexions portées dans cet article, dans un cadre relativement limité, examinent succinctement quelques paradigmes pouvant soutenir, dans leurs démarches, les formateurs de la police ; mais encore, discutent de l'intérêt d'offrir des espaces protégés de formation et d'information permettant une capitalisation des compétences professionnelles et leur transfert dans la pratique, pour une proactivité de la police.

**Mots Clés :** Police nationale ; Proactivité ; Formation ; Délinquance de masse

## ABSTRACT

The purpose of this study is to explore the constraints to the proactivity of the national Police. A double methodological approach was used based on a sample of 65 actors. The results showed that the national Police have strong operational constraints relating to the training offer, the choice of teachers, the relational networks with the population, the technology used and the strategies implemented. The reflections in this article, in a relatively limited context, briefly examine some paradigms that could support police trainers in their efforts; but also discuss the interest of offering protected training and information spaces that allow professional skills to be capitalized and transferred to practice, for proactive police action.

**Keywords:** National police; Proactivity; Training; Mass delinquency.

## 1. Introduction

Au Bénin, les médias annoncent au quotidien la récurrence en termes d'interpellations, de brigandages, de violences, de déviances, d'incivilités, d'insécurité, d'immigration clandestine, de cybercriminalité, de terrorisme. En témoignent la saisie, lors d'une interpellation au Bénin, de munitions et d'armes sophistiquées chez des collégiens de la classe de terminale en avril 2015, (Direction générale de la Police nationale (DGPN), 2015) et l'interpellation par la Police nationale (PN) de 456 cybercriminels en 2018 ; pour ne citer que ces exemples. La question du continuum de la sécurisation des populations devra susciter un plus grand intérêt, étant donné qu'elle constitue l'une des missions régaliennes de l'État.

Pour susciter un regain d'assurance auprès des populations, le gouvernement béninois a opté pour le recrutement depuis 2009, et ce pour la première fois dans l'histoire du pays, d'au moins mille policiers tous grades confondus dont plus de sept cents (700) gardiens de la paix par an, et aussi pour la dotation des postes de police de moyens roulants pour assumer leur rôle de maintien de l'ordre/la paix sociale, de même que pour la création de plusieurs commissariats d'arrondissements. Mais, avec le contexte géopolitique ouest africain actuel, marqué par la menace permanente du groupe terroriste Boko Haram qui sévit au Nigéria, l'on en vient à se demander si ces mesures prises sont suffisantes et à la hauteur des multiples défis.

Le groupe terroriste « Boko Haram » projette et commet déjà des attentats dans certains pays qui aident le Nigéria à combattre cette secte<sup>1</sup>. Pourvoyant une force militaire au contingent de l'Union Africaine pour combattre cette organisation, le Bénin aussi devient une cible potentielle. Ainsi, l'imminence d'attentat terroriste sur le sol béninois devient réelle et un sujet de hantise. Dans ces conditions, la confiance placée en la police par la population et en sa capacité d'endiguer la criminalité sous diverses formes, est de plus en plus faible. En effet, notre police se

---

<sup>1</sup> Référence aux attentats terroriste de Mars 2015 au Niger et au Cameroun et celui de Juin 2015 au Tchad revendiqués par la secte Boko Haram.

montre assez forte dans la répression des contraventions, mais semble abdiquer devant les grands criminels.

Aujourd'hui, les mutations de la délinquance autant que leur perception conduisent à élever le niveau d'attente des citoyens à l'égard de la Police qui se retrouve en première ligne. Son rôle ne se limite plus à "séparer le bon grain de l'ivraie" dans la société. Les gens attendent de la Police qu'elle règle tout à la fois les problèmes liés à la drogue, à la violence familiale, aux jeunes cybercriminels, au terrorisme, etc. Ils souhaitent que les interventions se répercutent à long terme sur la qualité de la vie collective (Al-Sharieh et Bonnici, 2018).

Les polices dites de sécurité publique, c'est-à-dire celles en charge de la petite et moyenne délinquance et de la surveillance des espaces publics<sup>2</sup>, ont connu depuis une trentaine d'années des réformes d'envergure. A l'échelle internationale, une série de références incontournables s'est constituée (Rébillard, 2017), mouvement facilité par la circulation des entrepreneurs de réformes entre plusieurs pays, les échanges entre forces de police réalisés lors de voyages d'études ou la coprésence dans des organisations policières internationales. Les notions de « police communautaire », « police des points chauds », « police guidée par l'information », etc. constituent quelques-unes de ces techniques et doctrines qui désormais circulent dans les différents cercles experts, policiers et gouvernementaux pour lutter contre les petits désordres urbains (Maillard, 2009).

Au Bénin, malgré le passage la fusion de la Police et de la Gendarmerie Nationales par la création d'une force unique de sécurité intérieure dénommée Police républicaine (loi 2017-41 du 29 décembre 2017), on constate encore l'accroissement et la complexité des requêtes des usagers des commissariats et le nouveau visage de la criminalité. Ainsi, il est observé une grande responsabilisation de la police et les récriminations

---

<sup>2</sup> C'est ce que Dominique Monjardet appelle la « police des villes », c'est-à-dire « la police qui assure le maintien de l'ordre dans les espaces publics, répond aux appels en urgence, prévient et réprime la petite délinquance » (Dominique M. (2004), « L'information, l'urgence et la réforme. Réflexions sur le fonctionnement de la Direction centrale de la sécurité publique », dans Sebastian Roché (dir.), *Réformer la police et la sécurité*, Paris, Odile Jacob, p. 128-142).

contre les méthodes policières actuelles sont autant de facteurs qui obligent à repenser le rôle de la Police dans la cité. De ce point de vue, les méthodes traditionnelles d'intervention de la Police doivent être revues ; car en privilégiant la réaction à la prévention, la Police passe à côté de sa noble mission de préservation de la sécurité des populations.

Face à ces observations, on est en droit de se poser la question de savoir : Quelles sont les obstacles à la proactivité de la Police du Bénin ? L'objectif de cette recherche est d'explorer les contraintes à la proactivité de la Police. Elle favorisera l'approfondissement des réformes dans le secteur de la sécurité publique au Bénin.

## **2. Cadre Analytique de la proactivité de la Police**

Dans son développement sur la théorie de la réactivité, Berg (2004, p. 93-94) démontre que la réactivité c'est : être l'effet, l'entité qui est créée, c'est être sous contrôle de toute chose, donc subir. Ici, c'est quelque chose d'extérieur qui contrôle, dirige vos action et réactions. Tandis que la proactivité, c'est : être la cause, le créateur des situations, être au contrôle et partagé. Donc, celui qui est proactif, ne subit pas, il anticipe sur les situations et les maîtrise, les gère mieux. La proactivité de la Police est fonction des stratégies mises en œuvre, en vue d'assurer la sécurité des populations. Cette stratégie est à la fois ex-ante et ex-post. La stratégie ex-ante est l'élément déterminant de la proactivité car elle permet d'anticiper sur les crimes et empêche leur réalisation. La stratégie ex-ante peut être définie comme la capacité de la Police à avoir l'information, à traiter l'information et à l'utiliser afin de prédire et de déjouer les crimes (Nix et Rojek, 2014).

En cas de défaillance de la stratégie ex-ante, la population est victime. La seule arme restante à la Police est la réactivité. La population étant victime, on assiste à la dégradation du bien-être de celle-ci. Par conséquent, la réactivité n'arrive pas à compenser les dommages subis par la population. Il est donc important d'analyser les composantes de cette stratégie ex-ante afin d'identifier les facteurs qui affectent la proactivité de la Police du Bénin.

En matière de proactivité, les théories des anticipations rationnelles et adaptatives et la théorie des organisations sous divers angles sont mises en exergues. Loin d'être opposées, ses théories se tiennent. La théorie des anticipations rationnelles de Muth (1961) développée par Lucas (1972), reposent sur la nécessité d'avoir une parfaite information. Selon la vision des théoriciens des anticipations rationnelles, toute stratégie de sécurité devient efficace par effet de surprise. Par conséquent, le dispositif de collecte d'information, de traitement et d'exploitation de l'information ne doit pas être biaisé. En effet, en cas de biais du dispositif sur les personnes suspectes de crimes, ces dernières se préparent et déjouent le plan de la Police. Quant à la théorie des anticipations adaptatives de Muth (1961) reprise par Chamouton et Piatecki (1984), elle postule qu'il est avantageux pour la Police que les personnes suspectes ou les criminels n'aient pas de bonnes informations sur le dispositif de la police. Au cas échéant, elles anticipent sur les stratégies de la Police et toute tentative de déjouer leurs opérations est vouée à l'échec.

De plus, en matière de théorie des organisations, la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984), la théorie néo-institutionnaliste (Khan et Ackers, 2004) la théorie du leadership (Kets de Vries, 1977, 1991a) sont d'un grand apport au management stratégique de la Police en vue de sa proactivité. Dès lors, l'organisation de la sécurité ne repose toujours ni sur la motivation pécuniaire ni sur la capacité productive du système (Roethlisberger et Dickson, 1939) mais souvent sur l'attention accordée aux collaborateurs. Dans cet ordre d'idée, on constate avec Lewin<sup>3</sup> que la dynamique interne sans discrimination dans les grades et l'impact du style de management/leadership de celui qui a l'unité de commandement déterminent la proactivité de la Police. Il démontre qu'un style de gestion démocratique engendre une production de qualité meilleure qu'une gestion autoritaire. A cet effet, Likert<sup>4</sup> propose un dispositif sécuritaire centré sur le groupe au travail et non plus sur les individus et suggère la

---

<sup>3</sup> Lewin K. (1960, 1970), cité par Rojot J. (1997), « Théorie des organisations », dans SIMON Y. et JOFFRE P. (Dir.), *Encyclopédie de Gestion*, Paris, Economica, 2<sup>e</sup> Edition.

<sup>4</sup> Likert R. cité par Rojot J. (1997), « Théorie des organisations », dans SIMON Y. et JOFFRE P. (Dir.), *Encyclopédie de Gestion*, Paris, Economica, 2<sup>e</sup> Edition.

prise en compte des valeurs individuelles, basée sur l'écoute et l'échange. Généralement, la gouvernance de la Police est basée sur l'ordre (Weber, 1922) et le choix de celui qui commande à la place des praticiens peut être d'une rationalité limitée pour rejoindre Simon (1960). Or le comportement des individus n'est pas totalement prévisible. Dès lors la stratégie développée par la Police peut ne pas être toujours efficace compte tenu des jeux des acteurs (Crozier et Friedberg, 1977). Crozier et Friedberg (1977) rejoignent Simon (1960) mais insistent qu'il n'y a pas d'acte gratuit. Par conséquent, le peuple qui devient un acteur principal, mais qui est isolé par la corporation policière, ne pourrait pas être récompensé ou à la limite mal protégé. Ce qui attire l'attention sur la confiance en management pour éviter de dégrader la relation, l'interaction nécessaire entre le peuple et la police.

Par ailleurs, la synthèse des travaux empiriques, met en évidence quelques indicateurs clés qui déterminent la proactivité de la police. Au nombre de ces indicateurs énumérés dans la littérature sécuritaire, il y a la technologie utilisée, les relations de causalités entre le peuple et la police, la formation reçue par les acteurs de la sécurité, les stratégies de collecte, de traitement et d'utilisation des informations, etc. Dans ses recherches, Rébillard (2017, p.7) soutient que l'identification des individus suspectés de troubler l'ordre public ne peut être le seul fait de la Police qui doit alors recourir à des agents cachés. La connaissance du milieu est rendue possible grâce à la franche coopération entre la Police avec les acteurs non institutionnels chargés de surveiller la population, de renseigner les agents et de rendre compte de tout comportement suspect. Ces agents sont composés d'hommes et de femmes issus de la population et sont désignés par : « portiers ou informateurs. » L'auteur n'évoque pas jusqu'ici les raisons qui président à leur recrutement ni les modalités de cette coopération. C'est avec l'auteur du « *siyâsat al-mulûk* », qu'on reconnaît que la fréquentation de ces agents facilite au chef de la police de pénétrer les milieux du crime et d'obtenir de précieux renseignements sur les individus suspects et sur leurs ruses<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Pour approfondir les facteurs d'identifications lire *siyâsat al-mulûk*, f. 34b.

Kalifa<sup>6</sup> (2013) montre qu'une police est dite proactive lorsqu'elle est en parfaite collaboration avec le peuple qui va l'accompagner à mettre en place l'imaginaire social pour repérer les individus suspects et anticiper sur leur comportement. L'auteur définit l'imaginaire social comme « *un système cohérent, dynamique, de représentations du monde social, une sorte de répertoire des figures et des identités collectives dont se dote chaque société à des moments donnés de son histoire* ». Cette définition révèle à quel point des stratégies bien mûries dans une logique de coopération avec les parties prenantes et une contextualisation au sens de Pettigrew (1972 ; 1985) restent très utiles pour la police afin de détecter les criminels ou d'avoir l'imaginaire social du Bénin. Déjà Ūdi et Al-Jawhar (1988) dans leur ouvrage intitulé « *As'Ad Dâgir* », montrait l'utilité de collaboration des voleurs expérimentés avec la Police. Ils démontrent que l'implication des voleurs expérimentés ou convertis facilite l'enquête et ces derniers jouent un rôle crucial dans le repérage et l'identification des auteurs de méfaits. Rébillard (2017, p.8) relève que lorsque les voleurs repentis mettent leur expérience professionnelle et leur connaissance du milieu au service du pouvoir, ils réintègrent un cadre normatif et payent leur dette envers la société. O'Neill-Key (2018, p.1) quant à lui montre que l'enquête criminelle est une pratique complexe qui va au-delà d'une idée préconçue par d'autre média. Il relève qu'en matière de la sécurité, il est nécessaire de choisir une méthode, basée sur la prévention (proactivité), la répression (réactivité), selon la situation à laquelle la police fait face. Il préconise la méthode préventive dans l'investigation criminelle et conclut que l'élément capital dans l'investigation criminelle est l'information. En effet, la prévention des crimes nécessite le recours au marché où l'on a accès à l'information. Il montre que la bonne information a un coût. Par conséquent, pour qu'une Police soit proactive, elle doit acheter l'information (Henderson *et al.*, 2015). On constate avec cet auteur que l'idée de collaboration de la Police avec le peuple est assimilée à un échange marchand si la Police se veut être proactive. Il faut donc intéresser le peuple qui accompagne la

---

<sup>6</sup> Kalifa (2013), cité par REBILLARD E., (2017), « "Des Gens suspects" La construction des figures criminelles dans l'Irak Abbasside (IXe-XIe siècle) », *Hypothèses*, n°1 vol.20, p. 189-198.

Police dans la dénonciation et dans l'enquête sur les crimes pour réduire l'asymétrie d'information.

Quatre modèles de police communautaire ont été développés par Al-Sharieh and Bonnici (2018) pour que la Police assure efficacement la sécurité de la population. Il s'agit des modèles de : i) partenariat public-police établissant les stratégies et priorités ; ii) partenariat public-police de prévention et détection des crimes ; iii) police préventive et proactive et iv) police pourvoyeuse de meilleurs services de sécurité pour le bien-être de la population. Les auteurs montrent que chaque modèle est principalement basé sur la franche collaboration entre le peuple et la Police, donc le partage, afin qu'elle ne développe des stratégies réactives. Ils mettent l'accent sur la qualité de l'information qui repose également sur la technologie ou les équipements utilisés par la Police.

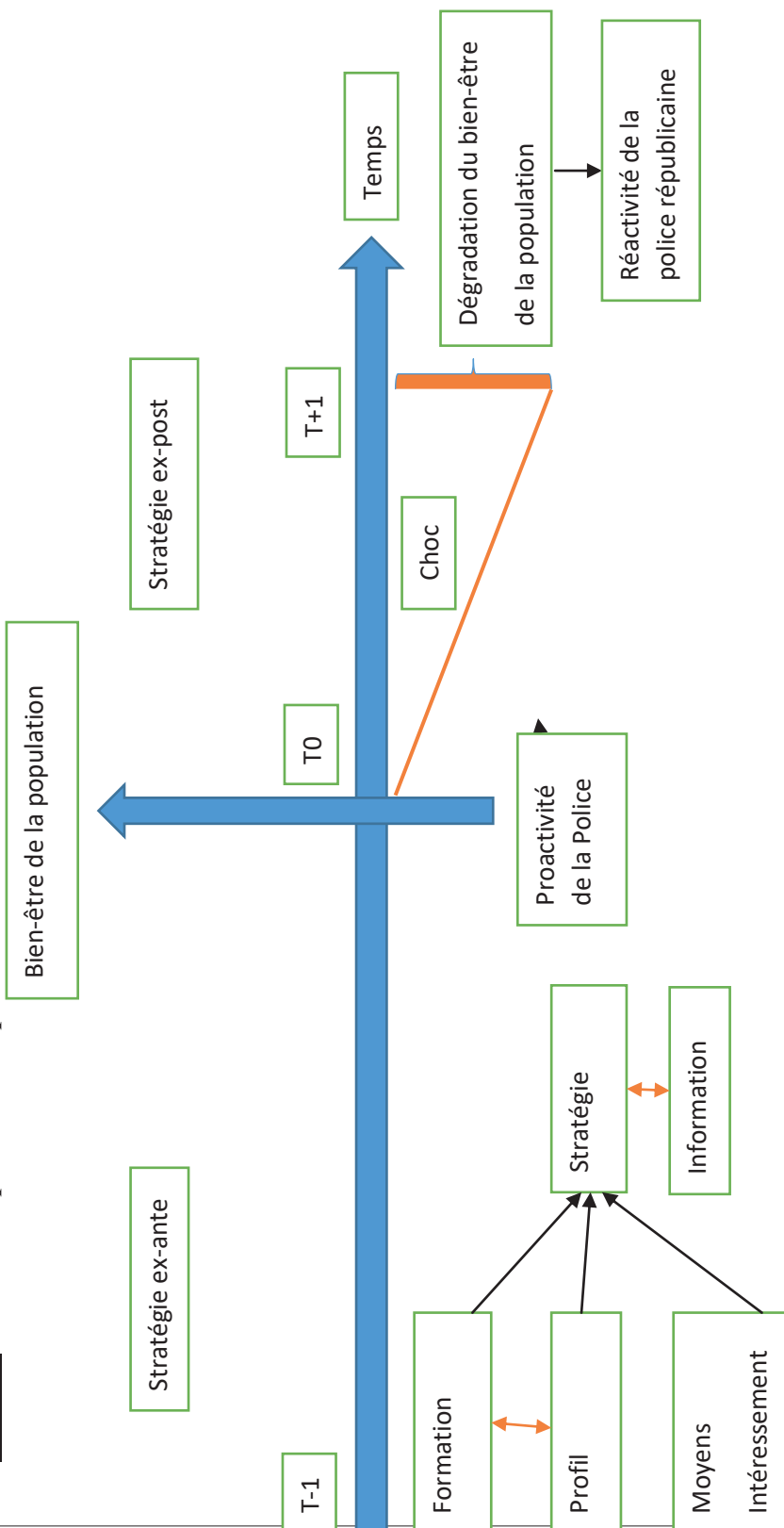
Manka *et al.* (2009) identifient les composantes de la pratique de la proactivité dans un secteur de prestation de service au Québec, la sélection et la classification des modes d'interventions, la mise en relief des savoirs d'expérience et la formulation des principes d'action. Ils dénombrent la visibilité, la sensibilisation de la collectivité, la collaboration avec la communauté, les particularités des groupes sociaux, la culture organisationnelle en changement, l'animation communautaire. Comme l'objectif n'est pas de décrypter chaque composante, il ne fait pas objet de développement dans le cas de cette étude.

Enfin, pour Riverin-Simard et Simard (2008) la proactivité exige un rôle de veille, de l'apprentissage à vie, c'est-à-dire un rôle gardien proactif du développement de la culture de l'apprentissage permanent dans toute organisation. La proactivité exigerait ainsi que la Police puisse notamment avoir les compétences nécessaires pour aller au-devant des événements criminels et des personnes suspectes, devancer les besoins de la population, anticiper les particularités changeantes, s'informer de tout mouvement précurseur ayant des incidences socio-économiques au sein de la population (Manka *et al.* 2009, p.7). Toro (2005, p.9) fait remarquer qu'il y a les stratégies qui mettent l'emphase soit sur la prévention, le pouvoir d'agir ou la perspective écologique et sécuritaire. Il y a

également un grand éventail de problèmes collectifs qui intéressent les individus.

En somme, nous pouvons retenir, qu'au nombre des facteurs déterminants de la proactivité de la Police, il y a : la formation reçue par le personnel de la Police (contenu de la formation diplômante, formation continue ou mise à niveau, thèmes développés), le profil du personnel de la Police (niveau d'éducation, grade, expérience), les primes, les équipements (matériel, technologie, logiciel), dont dispose la Police, l'information voire la stratégie de collecte, de traitement et d'exploitation de l'information (voir Figure 1).

**Figure 1 : Modèle explicatif de la proactivité de la Police**



**Source :** Auteurs à partir des facteurs explicatifs de la proactivité, 2018

### **3. Méthodologie d'analyse**

Les données empiriques ont été recueillies à l'aide d'entretiens directs et d'enquêtes réalisés auprès des responsables de l'appareil policier du Bénin et aussi des Agents de Police qui tous ont requis l'anonymat. Au cours de la collecte, il a été administré un questionnaire modulaire, aux policiers de tout grade relatif à leur perception sur les contraintes à la proactivité de la Police.

Cette étude a porté sur un échantillon de 65 acteurs de la Police réparti suivant le tableau 1 ci-après. Cet échantillon est stratifié et le choix des policiers enquêtés est aléatoire. L'enquête a été effectuée principalement dans les villes de Cotonou, de Porto-Novo, de Ouidah et d'Abomey-Calavi. Elle s'est déroulée dans les services de Police, les commissariats de la police, les écoles de formation et la direction générale de la police. Nous avons également exploité quelques documents pertinents (offres de formations, décrets, arrêtés, journaux de médias publics et privés).

**Tableau 1 : Echantillonnage**

Grade actuel	Agent de Police	Brigadier de Police	Lieutenant de Police	Commissaire Principal de Police	Commissaire divisionnaire de Police	Contrôleur général de police	Responsables des écoles de police	Total
Effectifs	25	20	8	2	1	5	4	65

**Source :** Réalisé par les auteurs, 2018

En dehors des acteurs de la Police, nous avons conduit des entretiens semi-structurés avec trois préfets, cinq maires et un membre du cabinet du ministre de l'intérieur et quatre focus groupes. Les focus groupes sont réalisés avec les conducteurs de taxi moto dans les villes de Cotonou, d'Abomay-Calavi, Porto-Novo et Ouidah.

Les données traitées avec SPSS version 17, ont fait l'objet d'analyse qualitative renforcée par des propos noyaux et quantitative basée sur des statistiques descriptives, des tableaux de synthèses et des graphiques.

## **4. Résultats, analyse et discussion**

### **4.1. Résultats de l'étude**

Les acteurs de la Police enquêtés sont composés de Agents de Police, des Brigadiers de police, des Lieutenants, des Commissaires principaux et divisionnaires, de contrôleur, général et des responsables des écoles et centres de formation de la Police. La proactivité de la Police est devenue un enjeu national. Depuis janvier 2018, la Police nationale qualifiée de para militaire a été fusionnée à une corporation de l'armée qu'est la gendarmerie nationale. Malgré cette fusion, il ressort de nos entretiens et des données collectées auprès de la Direction de l'École nationale des Brigadiers et Agents de Police (ENBAP) que la Police demeure réactive ; malgré les efforts du nouveau directeur général pour inverser la tendance. La Police reste faible en matière d'anticipation des crimes. Les causes éventuelles évoquées par les médias sont essentielles l'inadéquation de la formation, l'insuffisance des moyens, l'impertinence des stratégies de collecte, de traitement et d'utilisation de l'information.

**Tableau 2 : Analyse croisée du Grade des acteurs enquêtés à la qualification d'entrée**

Grade actuel	Agent de Police	Brigadier de Police	Lieutenant de Police	Commissaire Principal de Police	Commissaire divisionnaire de Police	Contrôleur général de police	Responsables des écoles de polices	Total
BEPC	25*	0	0	0	1	2	0	28
BAC	0	20	0	0	0	3	4	27
Maitrise	0	0	8	2	0	0	0	10
Total	25	20	8	2	1	5	4	65

Coefficient de Spearman = 0.56\*\*\*; Seuil critique = 0,000 ; (\*\*\*) signifie l'existence d'une association entre le Grade et la qualification ;

(\*) = fréquence absolue

**Source** : Réalisé par les auteurs à partir des enquêtes du terrain, 2018

L'analyse du tableau 2 montre que la Police Républicaine ne souffre pas de ressources humaines qualifiées. 100 % des enquêtés du corps des Officiers de Police ont affirmé qu'ils ont été recrutés avec le baccalauréat et beaucoup d'entre eux sont détenteurs, à la date de l'enquête, d'un diplôme de maîtrise en géographie, en droit ou en sciences économiques et de gestion. Le nombre d'année d'expérience moyenne des acteurs enquêtés est d'environ 12 ans avec un minimum de 7 ans et dont le plus expérimenté du système compte environs 28 ans de service. Il y a une forte présomption que les contraintes à la proactivité de la Police Républicaine seraient dues au contenu de formation, au processus du choix des enseignants, aux stratégies développées par la Police Républicaine et aux moyens dont elle dispose.

En outre, le Bénin dispose actuellement de quatre centres et écoles de formation de la police qui sont : i) L'École Nationale Supérieure de Police (ENSP) ; ii) l'École Nationale des Brigadiers et Agents de Police (ENBAP) ; iii) le Centre de perfectionnement en Police Judiciaire (CPPJ) et iv) le Centre de formation en tirs. Il ressort de nos entretiens avec les responsables de ces écoles que les activités n'ont véritablement pas démarré. Les curricula de formation sont en cours de finalisation par des groupes de travail pour en améliorer la pertinence. En effet, par le passé, c'est chaque directeur qui s'occupait de son élaboration en accord avec la hiérarchie et avec le soutien de ses collaborateurs.

La sous partie suivante explore les anciens programmes appliqués avant la fusion par la Police nationale.

**Tableau 3 : Formation des Elèves Gardiens de la Paix (l'ex-Police nationale)**

Matières	Taux horaire	Volumes horaire en fraction de la masse horaire totale
<b>Droit</b>		
Droit Pénal Spécial	30H	
Procédure Pénale	30H	
Libertés Publiques et Droit Constitutionnel	30H	25,54%
Droit Pénal Général	30H	
Droits de l'enfant	20H	
Police Administrative Spéciale	24H	
<b>MATIERES PROFESSIONNELLES</b>		
Rapport de Police	20H	
Ordre serré	60H	
Sécurité Publique	30H	
Armement	30H	63,55%
Instruction sur le tir 20 H	24H	
Transmission	20H	

Gestes Techniques Professionnels d'Intervention	40H
Police Technique et Scientifique	24H
Secourisme	20H
Arts martiaux	20H
Fonction Publique Policière	30H
Maintien de l'Ordre	40H
Police Routière	30H
Communications et Relations Publiques	20H
<hr/>	
Français	30H
<b>AUTRES MATIERES</b>	
Initiation à l'outil Informatique	20H
Conférence	20H

10,90%

**Source** : Réalisé par l'auteur à partir des données des archives de la Direction de l'Ecole nationale des Brigadiers et Agents de Police, juin 2018.

Les axes de formation des policiers gardiens de la paix sont exclusivement centrés sur des modules juridiques (25%), professionnels (63%) et une infirme partie (11%) à des modules d'apprentissage consacrée français et à l'informatique. Il en ressort une majorité de modules de spécialité par rapport aux autres modules, soit près des deux tiers. Les gardiens de la paix sont, en effet, les policiers les plus opérationnels de l'appareil policier. Policier généraliste, le gardien de la paix effectue des patrouilles dans un quartier, garde des bâtiments publics, constate les accidents, régule la circulation. Il participe au transfert des détenus et protège des personnalités en tant que garde du corps. En outre, à la police judiciaire (PJ), il assiste le lieutenant de police lors des enquêtes et des missions de recherche et de surveillance. Il participe notamment aux filatures, aux arrestations et aux auditions des personnes interpellées. Affecté dans une compagnie républicaine de sécurité (CRS), le gardien de la paix renforce les services de police locaux lors des manifestations. Il intervient encore pour répondre à des besoins de sécurité générale : surveillance des routes, des plages, des sentiers de montagne, etc. Si ses aptitudes particulières sont reconnues, ce policier peut intégrer une unité spécialisée : de motards, de maîtres-chiens, de sauveteurs en montagne, de secouristes routiers. Il est alors armurier, ajusteur, dessinateur industriel. Dans leur évolution, le niveau de responsabilité immédiat que peut connaître un gardien de la paix est le passage au grade équivalent au BAP. Nous pouvons retenir, vu le poids de l'apprentissage en informatique, que l'utilisation des TICs n'est pas une priorité. Ce qui, de nos jours constitue une faiblesse évidente. La sous partie suivante décrypte les offres de formations diplômantes de la Police Républicaine du Bénin.

**Tableau 4 : Formation pour l'obtention des diplômes de BAP, BSOP, et BSIP<sup>7</sup> (Ex-Police nationale)**

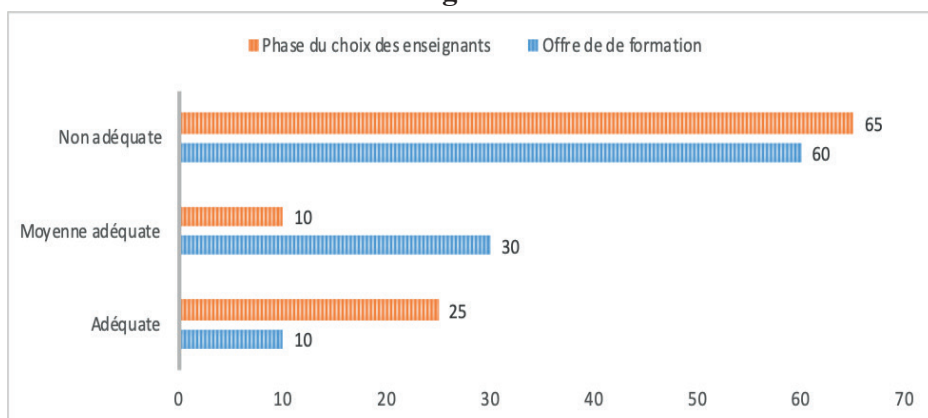
	Matières	Masse horaire	Volumes horaire en fraction de la masse horaire totale
<b>LE DROIT</b>	Droit Pénal Général	30H	
	Contentieux Administratif	20H	
	Liberté publique et Droit constitutionnel	20H	33,30%
	Procédure Pénale	30H	
<b>MATIERES PROFESSIONNELLES</b>	Rédaction Administrative	20H	
	Armement	20H	
	Maintien de l'Ordre	40H	
	Instruction Pédagogique	10H	
	Ordre serré	20H	66,6%
	Renseignement Généraux	20H	
	Fonction Publique policière	24H	
	Instruction de Tir	16H	
	Sécurité Publique	30H	

**Source :** Réalisé par les auteurs à partir des données des archives de la Direction de l'Ecole nationale des Brigadiers et Agents de Police, (ENBAP) 2018

<sup>7</sup> Brevet Supérieur d'Inspecteur de Police (BSIP), le Brevet supérieur d'officier de paix (BSOP), le Brevet d'aptitude professionnelle (BAP).

Les axes de formation n'ont pas varié mais sont plutôt organisés en deux pôles à savoir les matières juridiques qui occupent le tiers de la formation et les matières professionnelles qui occupent les deux tiers restant de la formation. Alors que les niveaux de qualification et de responsabilité sont variés, les champs de connaissances n'ont pas varié. Aussi, suffirait-il que le policier ait des compétences en sciences juridiques et spécialités policières, pour que la police soit proactive ? Pour répondre à cette interrogation, nous analysons, dans la suite, les perceptions des acteurs de la Police Républicaine des offres de formations.

### **Graphique 1 : Perception des acteurs de la pertinence du contenu des formations et du choix des enseignants**



**Source** : Réalisé par les auteurs à partir des enquêtes de terrain, 2018

L'analyse du graphique 1 montre que plus de 60 % des acteurs de la Police enquêtés ont reconnu que le processus de choix des enseignants et les offres de formation continue ou diplômante ne sont pas adaptés aux enjeux de la sécurité de la population. Certains hauts cadres de la Police Républicaine ont démontré que les programmes de formation dispensés à l'ex- Police comme à l'ex-Gendarmerie rendent et maintiennent plutôt ces forces réactives. Dans les faits, le processus de formation en dit long et suscite beaucoup de commentaires par rapport à sa pertinence selon les dires des autorités lors de nos entretiens individuels sur les contraintes à la proactivité de la Police Républicaine.

Comme le confirme un gradé de la Police Républicaine, et nous retenons cela comme propos noyaux : *« Au Bénin, la formation dans les casernes est objet de polémique. En effet, après avoir réussi au concours de la police nationale, trois mois de formation au camp militaire de Ouidah sont nécessaires à la nouvelle recrue avant d'intégrer l'école nationale de police, où il sera formé durant six mois. Cette approche divise les hauts gradés de l'institution policière, jusqu'à nos jours. Certains y voient une violation flagrante des statuts régissant la fonction et la carrière policière. Ils rejettent l'idée selon laquelle, la formation militaire viendra renforcer la capacité du flic à mieux assumer sa mission de maintien de la paix. Cette approche est lourde de conséquence sur ce que doit être un policier dans un état de droit. Car, il sera formé à se détourner de sa mission originelle. Le militaire qui n'assure pas la sécurité n'est pas destiné à former le professionnel de la sécurité, par conséquent, le policier ne doit pas être envoyé dans la caserne pour s'approprier des enseignements qu'on y donne. A l'opposé de ceux-ci, d'autres n'y trouvent pas d'inconvénients. Ils estiment que cette formation est nécessaire, en ce sens qu'elle procure d'autres connaissances au flic de demain. « Il sera un policier prêt à toutes les missions et à servir dans toutes les unités. », se défend-on pour justifier l'opportunité de la militarisation de la fonction policière. Le débat bat son plein et on se demandait s'il ne fallait pas convoquer les nouvelles recrues dans les casernes en attendant que tout soit prêt du côté de l'école de formation de la police nationale.*

*Aujourd'hui, avec la fusion, nous devons revoir nos copies pour veiller à instituer des modules devant favoriser la collaboration plus étroite avec la population, la maîtrise des nouvelles technologies de collectes et de traitement d'information mais aussi de détection de nids de criminels pour une meilleure performance ».*

En principe, les programmes de formation au niveau de la police doivent permettre à chaque catégorie de policiers de s'acquitter correctement de ses missions de base, c'est-à-dire les missions liées au corps auquel il appartient comme le suggère Rivérin-Simard et Simard (2005). Les personnels du corps des officiers de Police par exemple dont la mission fondamentale, est d'assurer des responsabilités de commandement, de

direction et de conception devraient donc avoir une bonne formation managériale afin d'être de vrais leaders, ce qui suppose des formations en management des organisations, en gestion de ressources humaines, en développement personnel, en communication, en relation internationale, en stratégie de collecte d'information (théorie des jeux), en comportement organisationnel, etc. Ils devraient également recevoir une formation en pédagogie afin de pouvoir mieux assurer leur mission d'instruction des Brigadiers et Agents de Police pour rejoindre l'idée de Rivérin-Simard et Simard (2008) selon laquelle l'on devient proactif par un modèle d'apprentissage à vie.

*A ce titre « ils pourraient avoir des formations en psychologie, en psychologie du développement, en sociologie, en éthique, en criminologie etc. Les personnels du corps des Brigadiers de Police quant à eux, pourraient bénéficier d'une formation qui leur permette d'assurer efficacement, conformément aux textes, l'encadrement des Agents de Police. Ces officiers de Police sont beaucoup plus dans la routine, la gestion courante. Ils ne conçoivent concrètement presque rien. » (Le Directeur de l'ENSP). Ces propos montrent les insuffisances de la formation*

En ce qui les formateurs, ils devraient être sélectionnés en fonction de leurs expériences, compétences et de leur éthique partagée avec les valeurs de la Police Républicaine. *« N'importe qui ne doit plus servir dans les écoles » (Directeur de la formation et des stages).*

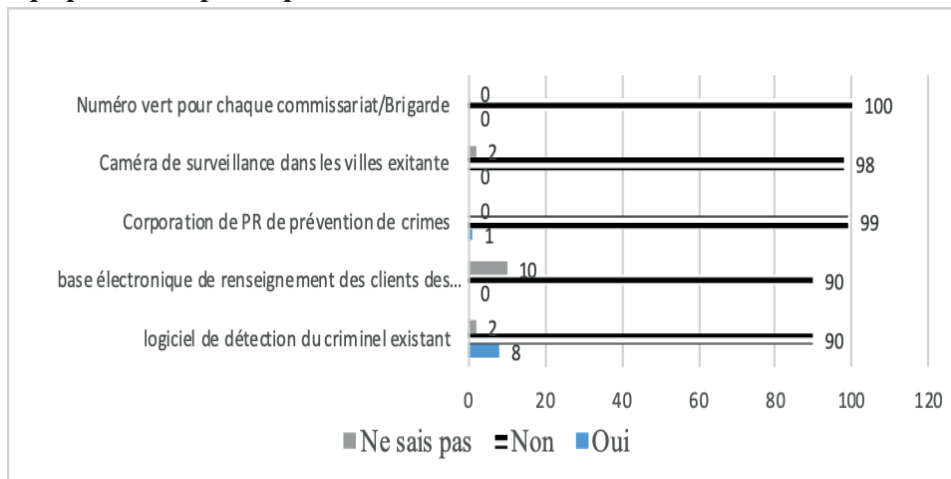
En insistant sur le fait qu'il faudrait que les écoles deviennent de véritables pôles d'excellence avec des conditions de vie et de travail très motivantes, ce directeur technique de la Police ajoute : *« ceux qui manifestent le désir de se former ou ceux qui sont identifiés en raison de leurs aptitudes professionnelles doivent recevoir une formation adéquate avant leur entrée en fonction. En effet, beaucoup pensent qu'on peut s'improviser formateur. Donc, ne doivent désormais gérer la formation que les fonctionnaires de Police disposant de connaissances en ingénierie pédagogique, formation des adultes et des compétences spécifiques. Cette formation des formateurs peut être par exemple organisée en liaison avec l'université. Ceci permettra alors aux*

*bénéficiaires de se familiariser avec les différentes méthodes pédagogiques afin de pouvoir recourir à celles qui sont les mieux adaptées au contexte et aux missions de la Police* ». Ces propos retenus comme noyaux, nous permettent d'avoir une idée du contenu de la formation policière au Bénin.

Le contenu de la formation et le processus de recrutement des instructeurs ne sont pas les deux contraintes à la proactivité. Certes, l'analyse du programme et le décryptage du choix des formateurs montrent l'existence d'une forte présomption de la formation comme la contrainte fondamentale à la proactivité de la Police Républicaine. L'examen de la perception des acteurs impliqués dans la sécurité intérieure, sur les obstacles à la proactivité, révèle qu'il existe des contraintes relatives aux équipements et stratégies mises en œuvre (voir les graphiques 3&4 ci-après).

Le graphique 3 présente la perception des acteurs de la Police sur l'existence de technologies et leurs utilisations pour la prévention des crimes. L'utilisation d'un numéro vert dans chaque commissariat centrale, l'existence de caméras de surveillances dans les villes du Bénin, l'existence de base électronique synchronisée des clients des hôtels et auberge et le logiciel de détection du criminel (empreintes digitales) sont des équipements essentiels de prévention de crimes qui rendent la police proactive.

### **Graphique 3 : Perception sur l'existence et l'utilisation des équipements spécifiques**



**Source** : Réalisé par les auteurs à partir des enquêtes de terrain, 2018

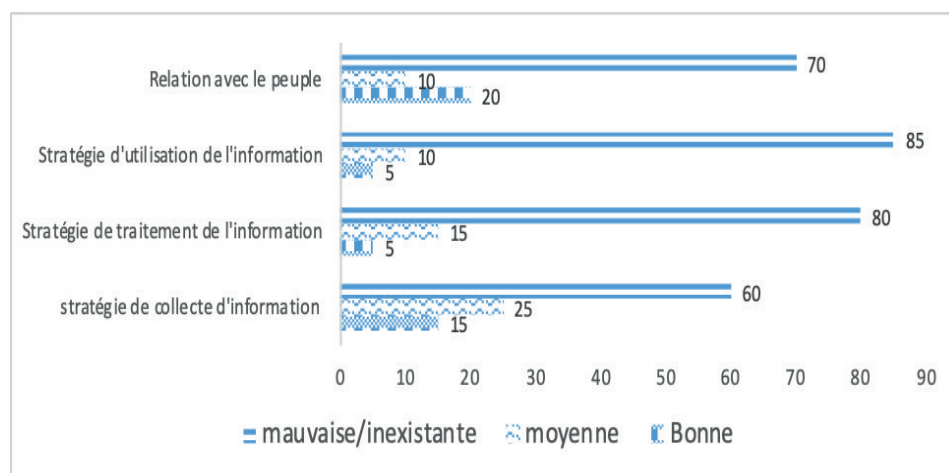
IL ressort de l'analyse du graphique 3 que 100 % acteurs de la Police Républicaine enquêtés ont affirmé qu'il n'y a pas un numéro vert connu par le public pour dénoncer les individus suspects en dehors de celui du ministère de la sécurité. Par exemple, le gouvernement du Bénin a fait un effort pour renforcer les zones frontalières en y créant des unités spéciales de surveillance des Frontières (USSF), mais ces unités ne disposent pas de numéro vert. Les frontières du Bénin étant fluides et poreuses, la plupart des individus suspects échappent à la Police. Pour la prévention et surtout la proactivité de la Police Républicaine, un numéro vert par commissariat serait un atout de prévention des crimes.

Il ressort également de nos résultats qu'au moins 90 % des acteurs enquêtés ont affirmé l'inexistence de caméras de surveillance, de base électronique de renseignements sur les clients des hôtels et auberges et du logiciel de détection du criminel. Néanmoins, on constate l'exemplarité constatée respectivement de 1 % et de 8 % sur la reconnaissance de l'existence d'unités chargées de la prévention de crime et du logiciel de détection de criminels par certains acteurs de la Police Républicaine. Par ailleurs, la nomination de l'un des hauts gradés de la Police Républicaine par le gouvernement au poste du secrétaire permanent de lutte contre le

terrorisme et les attentats a été très appréciée par certains acteurs qui ont perçu déjà le Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP) en cours comme un logiciel de détection de criminels. En réalité, le RAVIP peut jouer ce rôle mais malheureusement, il n'est pas encore opérationnel.

Les stratégies mises en œuvre par la Police République sont également appréciées par les acteurs. Le graphique 4 présente différentes stratégies qui déterminent la proactivité ou non de la Police Républicaine.

#### **Graphique 4 : Perception des acteurs sur les stratégies de la Police Républicaine**



**Source :** Réalisé par les auteurs à partir des enquêtes de terrain, 2018

L'analyse des stratégies de la Police Républicaine montre qu'elle n'entretient pas de bonnes relations avec le peuple<sup>8</sup>. En effet, 80 % des acteurs enquêtés ont affirmé qu'il n'existe pas un dispositif permanent de contact avec le peuple et que le peuple libère l'information quand il veut. L'absence d'un tel dispositif de confiance entre le peuple et la population

<sup>8</sup> Nous entendons ici par peuple, l'ensemble des personnes susceptibles de fournir des informations à la Police Républicaine, sur les suspects et/ou ceux qui appartiennent à un réseau de criminel. Il s'agit des voleurs aguerris ou expérimentés, les prostituées, les personnes ressources, les gestionnaires d'hôtels et les informateurs (agent de téléphonie mobile et les entrepreneurs informels).

pourrait expliquer la récurrence de toutes sortes de crimes dans les villes, surtout à Cotonou qui est la capitale économique du pays.

S'agissant de la perception des acteurs sur les stratégies de collecte, de traitement et d'utilisation de l'information, on note également qu'environ 80 % des enquêtés ont affirmés que les stratégies mises en œuvre sont mauvaises voire dominées par des improvisations frisant de l'amateurisme. Raisons pour lesquelles la Police n'arrive ni à prévenir les crimes, ni les déjouer, donc n'est pas proactive. Elle se replie souvent sur sa stratégie ex-post sans pouvoir réparer les dommages causés à la population par les criminels. Cette étude exploratoire n'a pas estimé le coût moyen des dommages causés à ceux qui subissent ses crimes. Toutefois, l'importance avérée du rôle de la police dans la sécurité des personnes (la vie n'ayant pas de prix) et des biens, justifie à suffisance cette recherche.

#### **4.2. Discussion des résultats**

La formation étant l'un des meilleurs outils pour développer les aptitudes chez l'individu (Becker, 1962), sa mise en œuvre doit respecter un certain nombre de principes, méthodes et conditions afin d'atteindre ses finalités. Les plans de formation ne se décrètent pas (Igalens, 2007). Ils doivent être de nature à combler des attentes. Les résultats de notre recherche montrent la nécessité de ce qui est recommandé aujourd'hui en matière de méthodes de formation, qui est la transmission de compétences via la pédagogie par objectif. En témoigne la promotion de plus en plus accrue du système LMD, avec une sérieuse professionnalisation des contenus des offres de formation. Selon De Landsheere (1980), la pédagogie par objectif conçoit la formation en termes d'objectifs à atteindre et non en termes de programme et les résultats de la recherche prouvent qu'au niveau de la police béninoise, c'est l'option "contraire" qui est faite. L'objectif pédagogique est défini comme un comportement observable à acquérir. C'est ce comportement qui permet de savoir si un objectif est atteint ou non. L'important dans ce cas est donc la maîtrise par l'apprenant du savoir-faire et du savoir-être

nécessaire à l'accomplissement de ses missions et activités. Le recours à la pédagogie par objectif suppose également de revoir les méthodes d'évaluation des connaissances. Il faut à la fois, une évaluation des connaissances, des savoir-faire et des comportements. Or, dans les écoles aujourd'hui, les méthodes d'évaluation des aptitudes sont restées trop scolaires avec l'accent mis sur l'évaluation des connaissances théoriques. Les études de cas, les mises en situation ne sont pas priorisées. Il est important de savoir que la finalité de l'évaluation ici est qu'elle puisse permettre l'amélioration des compétences. Remarquons que dans le cadre de la formation des formateurs, des efforts sont faits actuellement au niveau de l'Ecole nationale des Brigadiers et Agents de Police avec l'assistance de la coopération technique française et l'ambassade des États Unis près le Bénin ; beaucoup de policiers sont astreints à une formation continue. Aucune évaluation n'est tout de même encore faite de ce projet selon les dires d'un contrôleur général de police. Les écoles doivent également intégrer dans leur budget, la mise en place de bibliothèques spécialisées. Il est souhaitable également d'envisager à court terme, la création d'un institut de recherche en sécurité. Ce sera la seule manière d'amener les officiers supérieurs de police à jouer véritablement leur rôle de "conception". A la Police Républicaine actuellement, il n'y a pas de publications de travaux de recherches dans le domaine de la sécurité publique au Bénin.

En outre, l'établissement et l'entretien de relations pertinentes entre le peuple et la Police Républicaine constitue un socle à la proactivité. Ce dispositif reste, à la date d'aujourd'hui, peu élaboré et défaillant alors qu'il est déterminant pour le repérage des personnes suspectes et surtout la connaissance des lieux (Koenig, 2006). La Police Républicaine a du fil à retordre car il y a une méfiance de la population vis-à-vis d'elle. La population étant la première victime, il est important de discerner les causes de ses réserves. A l'aide des orientations données par certains gradés de la Police Républicaine, quelques personnes accompagnant la police pour repérage des lieux ont été écoutées sur les raisons actuelles de leurs réserves vis-à-vis de la police. Il ressort de nos entretiens que la police gère mal les informations. Une personne ressource a déclaré que *« certains policiers donnent l'information à la personne suspecte que*

*c'est telle personne qui lui a vendu la mèche. Par conséquent, il a déclaré avoir perdu trois fois de suite sa moto à deux roues à cause du manque de secret professionnel. Il a affirmé également que le peuple devient méfiant vis-à-vis de toi, quand il est au courant que tu collabores avec l'appareil policier. Voilà, qu'on ne gagne rien, ta vie et celle de mes enfants sont en dangers. J'ai décidé sortir de ce réseau car les policiers m'ont déçu* ». Le vécu de cette personne ressource n'est pas surprenant et similaire à celui décrit par Zagrodzki (2010, p.7), selon lequel le faible pouvoir d'achat de certains policiers favorise l'acte de corruption au détriment de la sécurité publique. En réalité, selon un haut gradé, « *il y a certains collaborateurs qui ne gèrent pas avec conscience les dossiers et reçoivent de l'argent pour ébruiter l'information* ». Il a démontré qu'il y a aussi des policiers qui créent de troubles à l'ordre public. « *Lorsque vous traitez des dossiers de l'un de ses connaissances du monde criminel, il vous vend à vil prix et se lave après les mains comme Ponce-Pilâtes* ». Ce résultat est similaire à celui obtenu par Al-Jawzi (1992) et décrit par Rébillard (2017, p.9. La population cherche désormais à vendre l'information à la Police. Ce nouveau paradigme rejoint celui de Henderson *et al.* (2015), selon lequel une police proactive doit être capable d'acheter l'information auprès de la population dans certaines circonstances.

Enfin, il est clair que les stratégies ne peuvent être efficaces en dehors des considérations accordées aux compétences des policiers et sans la bonne information. Dès lors, il est important, pour la Police Républicaine, d'entretenir des relations de qualité avec la population (Tor, 2007), en protégeant surtout les personnes ressources impliquées dans les enquêtes spécifiques.

## 5. Conclusion

Cette recherche nous a permis de mettre en exergue, l'importance de la formation dans le changement de comportement des policiers en vue de leur proactivité. Face aux nombreuses mutations géopolitiques et la recrudescence des crimes, la culture de la proactivité permettra de limiter de façon sensible les velléités des criminels qui ne cessent d'affûter leurs "armes". Ce défi ne peut pas être relevé par la Police Républicaine sans des moyens et technologies appropriés, mais surtout sans un partenariat soutenu avec les populations pour la collecte d'informations pertinentes au service de stratégies efficaces. Nos résultats ont prouvé que ces conditions ne sont pas remplies actuellement par la Police béninoise. Car, étant essentiellement réactive et répressive, elle a des difficultés à établir ce partenariat avec les populations. Or la police gagnerait beaucoup à travailler comme coproductrice de la sécurité c'est-à-dire, à amener les populations à comprendre qu'elles sont responsables de leur sécurité au premier chef et que la police n'est là que pour leur apporter son appui. Aujourd'hui, le fossé entre la Police du Bénin et sa population semble trop grand en raison des méthodes utilisées. Il ne fait donc l'ombre d'aucun doute, que la Police Républicaine du Bénin a tout intérêt à améliorer les contenus des formations de son personnel, à mieux s'organiser afin de "soigner son image" auprès des populations et adopter des stratégies pertinentes à l'appui de moyens innovants. En s'intéressant à la théorie des parties prenantes, Fernandez (2018) soutient que la stratégie gagnante d'une organisation, n'est pas nécessairement une guerre de position. Mais, elle consiste aussi à tisser des alliances profitables pour chacune des parties. Car une stratégie implique un grand nombre d'acteurs directs ou indirects qui sont les parties prenantes. Ici, les stratégies d'une police proactive doivent prioriser les acteurs concernés et l'amélioration des compétences du personnel.

## Références Bibliographiques

Al-SHARIEH S. and BONNICI J. M. (2018), « From the persuasion of theory to the certainty of law : A mutli-jurisdictional Analysis of the law of community policing in Europe », *European Journal of Comparative Law and Governance*, vol.5, p. 179-202.

ANTONMATTEI P. (2002), « La formation des policiers », *le Seuil/Pouvoirs*, n°102 p. 57- 69.

BECKER, G. S. (1962), « Investment in human capital: A theoretical analysis », *Journal of Political Economy*, n° 70, p. 9 - 49.

CHAMOUTON T. et PIATECKI C. (1984), « Anticipation rationnelle et théorie économique », *Revue d'Economie Politique*, vol. 94, n° 6, p. 754-772.

BERG Y. (2004), *The Power of Kabbalah*, New York, Kabbalah Center, 4e Edition.

CROZIER M. et FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.

De LANDSHEERE G. V. (1980), *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF.

FERNANDEZ A. (2018), « La théorie des parties prenantes, l'autre stratégie », *Performance Management Décision*, Online, [www.piloter.org](http://www.piloter.org),

FREEMAN R. E. (1984), *Management : A Stakeholder Approach*, Boston, Pitman.

FULLER J.B., MARLER L.E. and HESTER K. (2012), « Bridge building within the province of proactivity », *Journal of Organizational Behavior*, vol.33, n°8, p. 1053-1070.

GATIGNON-TURNAU A., VENTOLINI S. et FABRE C. (2015), « La proactivité de carrière : un processus d'anticipation introduction ou de planification d'événements ? », *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, n° 95, p. 26-43.

GRANT A. M. and ASHFORD S. J. (2008), « The dynamics of proactivity at work », *Research in Organizational Behavior*, vol. 28, p. 3-34.

IGALENS J. et ROGER A. (2007), *Master Ressources Humaines*, Paris, Edition ESKA.

KETS de VRIES M. (1977), « The Entrepreneurial personality : A Person at the Cross Roads », *Journal of Management Studies*, vol. 14, n° 1 : p. 34-57.

KETS de VRIES M. (1991a), *Profession : leader*, Paris, Mac Graw Hill, traduit de (1989), *Prisoners of Leadership*, John Wiley and Sons.

KHAN A. S., ACKERS P. (2004), « Neo-pluralism as a theoretical framework for understanding HRM in sub-Saharan Africa », *The International Journal of Human Resource Management*, vol.15, issue 7, p. 1330-1353.

KOENIG G., (2006), « L'apprentissage organisationnel : repérage des lieux », *Revue Française de Gestion*, n° 160, p. 293- 306, ISSN 0336-4551.

LUCAS R. E. J. (1972), « Expectation and the Neutrality of Money », *Journal of Economic Theory*, vol. 4, p. 103-124.

MAILLARD J. et ROCHE S. (2009), « Les chantiers de réforme de la police dans les états occidentaux », *Revue Française de Science Politique*, vol. 59, p. 1093-1095. DOI : 10.3917/rfs.p.596.1093.

MANKA E., SIMARD Y., RIVERIN-SIMARD and GIROUX C. (2009), *La Proactivité : les Principes d'Action issus des Savoirs d'Expérience*, Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport, Secteur de la Formation Professionnelle et Technique et de la Formation Continue, Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement (SARCA), Bibliothèque et Archives Nationales du Québec.

NIX J. and ROJEK J. (2014), « Proactive Policing », *Criminology-Oxford Bibliographies*.  
<http://www.oxfordbibliographies.com.ezpprod1.hul.harvard.edu/view/do>

[cument/obo-9780195396607/obo-97801953966070183.xml](http://cument/obo-9780195396607/obo-97801953966070183.xml) (consulté le 22/09/18).

MUTH J. (1961), « Rational Expectations and the Theory of price Movements », *Econometrica*, vol. 29, n° 3, p. 315-335.

O'NEILL-KEY M., (2018), « Challenges in Criminal Investigation. Bristol, UK. Plicy Press. Hardback », *Policing Book Review*, p. 1-2

PETTIGREW A. M. (1972), « Information Control as a Power Resource », *Sociology*, n° 6, p. 197-204.

PETTIGREW A. M. (1985b), « Contextualist Research : A Natural Way to Link Theory and Practice », in Lawler E. (Ed.), *Doing Research That is Useful in Theory and Practice*, San Francisco, CA : Jossey-Bass, p. 222-274.

REBILLARD E., (2017), « "Des Gens suspects" La construction des figures criminelles dans l'Irak Abbasside (IXe-XIe siècle) », *Hypothèses*, n°1 vol.20, p. 189-198.

RIVERIN-SIMARD D. et SIMARD Y. (2005), *Vers un modèle de participation continue : la place centrale de l'orientation professionnelle*, Québec : MELS, DFGA, ISBN : 2-550-43823-x. <http://www.fse.ulaval.ca/danielle.riverin-simard/htm/volumes.html> (visité le 22/09/18, à 14 h08 min).

RIVERIN-SIMARD D. et SIMARD Y. (2005), *Les compétences organisationnelles des services d'accueil, de référence de conseil et d'accompagnement : vers un modèle de l'apprentissage à vie*. Québec : MELS, DFGA. <http://www.fse.ulaval.ca/danielle.riverin-simard/htm/volumes.html> (visité le 22/09/18, à 15h02 min).

ROJOT J. (1997), « Théorie des organisations », dans SIMON Y. et JOFFRE P. (Dir.), *Encyclopédie de Gestion*, Paris, Economica, 2<sup>e</sup> Edition.

ROTHLISGERGER F. J. and DICKSON W. J. (1939), *Management and the Worker*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

SIMON H. A., (1960), *The New Science of Management Decision*, New York, Harper and Row.

TOR D., (2007), *Violent Order : Religious Warfare, Chivalry, and the Ayyâr Phenomenon in the Medieval Islamic World*, Würzburg.

TORO P.A. (2005), « Community Psychology : where do we go from here ? » *American Journal of Community Psychology*, vol. 35, p.9-14.

ÛDI A-M. and AL-JAWBAR (1998), *As'Ad Dâgir*, Edition Qom, vol.4.

WEBER M. (1922), *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971.

SKOGAN W., (2003), « L'impact de la police de proximité dans les quartiers : une étude croisée », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Hors-série, p. 299-338.

ZAGRODZKI M. (2010), *Quel policier dans notre société ?* *Ordre, sécurité et tranquillité*, Online, [www.fondapol.org](http://www.fondapol.org).